



Confédération Française de l'Encadrement
Confédération Générale des Cadres

Protection sociale

Retraites : La CFE-CGC propose des solutions concrètes.

Les objectifs du Gouvernement et les propositions de la CFE-CGC pour :

- 1 - Parvenir à l'équilibre financier d'ici 2020 alors que si rien n'est fait le déficit sera de 20,6 milliards d'euros à cette date.**
- 2 - Maintenir le système de retraite par répartition**
- 3 - Rendre ce système de retraite plus juste**
- 4 - Redonner confiance aux jeunes dans le système**

PISTES ENVISAGEES PAR LE GOUVERNEMENT**RISQUES ENCOURUS****LES SOLUTIONS DE LA CFE-CGC**

Hausse des cotisations entreprises et salariés	Cette solution n'est pas pérenne, elle aggravera la compétitivité des entreprises et réduira le pouvoir d'achat des salariés.	Nous proposons l'instauration d'une Cotisation Sociale sur la Consommation dont l'assiette sera élargie aux importations et le produit sera affecté uniquement à la protection sociale. L'abaissement des charges des entreprises permettra d'améliorer la compétitivité et de maintenir le pouvoir d'achat des salariés.
Désindexation des cotisations et des pensions Hausse de la fiscalité des retraités	C'est diminuer le pouvoir d'achat des retraités et futurs retraités	Refus de la désindexation des cotisations et des pensions
Allongement de la durée de cotisations jusqu'à 44 ans au delà de 41,5 années de cotisations	Ceci est justifié uniquement par l'allongement de la durée de vie. Ce choix ne doit pas occulter le fait qu'une retraite à 68 ans, en bonne santé, est moins certaine qu'une retraite à 62 voire 63 ans. Il est difficilement imaginable de voir des salariés en activité à 65ans et plus, là où les salariés de 58ans ont du mal à trouver du travail aujourd'hui.	L'allongement de la durée de cotisation est conditionnée pour la CFE-CGC à : La prise en compte des années d'études post-bac cela devant permettre de réduire la durée des cotisations En effet, une entrée plus tardive sur le marché du travail ne doit pas être pénalisant pour les étudiants Dès l'âge légal atteint, les salariés doivent pouvoir bénéficier d'une retraite progressive permettant ainsi de rendre l'emploi des jeunes plus facile et réduisant les coûts pour absentéisme pour maladie des seniors.
Mise sous conditions de ressources, des majorations de pension pour enfants	C'est écarter d'emblée tous les hommes et toutes les femmes qui, malgré l'effort que représente l'éducation de trois enfants ont eu l'impudence de faire une carrière professionnelle pour accéder à un certains niveau de vie .	Nous demandons le maintien des majorations pour enfants, sans conditions de ressources ainsi que les pensions de réversion ; Le renforcement de l'égalité salariale homme/femme ; La compensation du sacrifice des femmes de leur vie professionnelle pour élever des enfants.
Révision des conditions de mise en œuvre de la pénibilité pour départ anticipé.	Allonger le maintien dans l'emploi des personnes soumises à des formes de pénibilité n'est pas acceptable.	La CFE-CGC demande la prise en compte des risques psychosociaux dans la pénibilité.